



Problème avec mon employeur

Par **dominique**, le **13/08/2009** à **14:00**

Bonjour, je viens de donner ma démission je suis mécanicien en CDI, mes quinze jours de congés en août étaient accordés, depuis ma lettre de démission mon patron veut me les supprimer. A-t-il le droit ?
Mes heures supplémentaires sont récupérables puis-je les récupérer pendant mon préavis ? si non elles seront perdues il refuse de les payer.

Par **Visiteur**, le **13/08/2009** à **18:45**

bonsoir,
non sauf circonstances exceptionnelles, mais ce n'est pas le cas pour vous il ne peut plus annuler les congés à 1 mois du départ.
Sachez que les congés payés pris pendant le préavis repousse celui-ci.
[citation]Mes heures supplémentaires sont récupérables puis-je les récupérer pendant mon préavis ?[/citation]
si votre employeur est d'accord.... pourquoi pas !!
pourquoi refuse-t-il de les payer ? avez-vous la preuve qu'il vous a demandé de faire des heures sup ?

Par **dominique**, le **13/08/2009** à **23:42**

bonjour, pour les heures supplémentaires il a imposé à tout le service de faire 39 h pendant la haute saison pour en faire 31 h en basse saison mais je ne serai plus là en basse saison pour les heures en plus il y a une pointeuse. Ma lettre de démission stipulait la date de mon départ de l'entreprise, lui demandant son accord pour un départ anticipé, elle est datée et signée est-ce suffisant comme accord ? merci